

STOA GROUPE

Société par action simplifiée
Au capital de 851.000 Euros
9 cours de Gourgue
33000 BORDEAUX

821 442 621 RCS BORDEAUX

(Ci-après « la Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 30 JUILLET 2026**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,
ET LE TRENTE JUILLET,*

La société JL HOLDING INVEST, Président de la Société rappelle que la collectivité des associés de la Société, par décisions en date du 29 juin 2026, a décidé d'augmenter le capital de la Société de SOIXANTE SEIZE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT QUATORZE EUROS (76.594 €) pour le porter de 1.121.960 Euros à 1.198 554 Euros, par émission de SOIXANTE SEIZE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT QUATORZE (76.594) actions nouvelles, d'une valeur nominale unitaire d'UN EURO (1 €), émises au prix unitaire de ONZE EUROS SOIXANTE ET QUINZE CENTIMES (11,75 €), soit avec une prime d'émission de DIX EUROS ET SOIXANTE QUINZE CENTIMES (10,75 €) par action, soit une prime globale de HUIT CENT VINGT TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS ET CINQUANTE CENTIMES EUROS (823.385,50 €), à souscrire et libérer en numéraire et lui a conféré tous pouvoirs au vue de :

- (i) constater, la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire, d'un montant nominal total de SOIXANTE SEIZE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT QUATORZE EUROS (76.594 €) pour le porter de 1.121.960 Euros à 1.198 554 Euros, par émission de SOIXANTE SEIZE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT QUATORZE (76.594) actions nouvelles, d'une valeur nominale unitaire d'UN EURO (1 €), émises au prix unitaire de ONZE EUROS SOIXANTE ET QUINZE CENTIMES (11,75 €), soit avec une prime d'émission de DIX EUROS ET SOIXANTE QUINZE CENTIMES (10,75 €) par action, soit une prime globale de HUIT CENT VINGT TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS ET CINQUANTE CENTIMES EUROS (823.385,50 €).
- (ii) à cette fin, recueillir les souscriptions, recevoir les versements, le cas échéant, clore par anticipation la période de souscription et, plus généralement, prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive et à la publicité de l'augmentation de capital ainsi décidée, à la constatation de celle-ci et à la modification corrélative des statuts ;

En conséquence, le Président a pris, ce jour, les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Le président, connaissance prise :

- Du bulletin de souscription, reçu le 30 juin 2026, dûment complété et signé par [REDACTED]

- Du bulletin de souscription, reçu le 30 juin 2026, dûment complété et signé par [REDACTED] ;
- Du bulletin de souscription, reçu le 30 juin 2026, dûment complété et signé [REDACTED] simplifiée au capital de 1.250.000 €, dont le siège est à FAUGUEROLLES [REDACTED]
- Du certificat émis par la Banque Populaire, en sa qualité de dépositaire des fonds, établi en application des articles L. 225-146 et R. 225-135 du Code de commerce, attestant du versement de la somme de 899.979,5 euros sur le compte de la Société correspondant à la libération de la totalité du prix de souscription des actions émises par la Société ;

Constate la souscription et la libération de la totalité des 76.594 actions ADP B dont l'émission a été décidée le 30 juin 2026 par la collectivité des associés et décide de clore par anticipation la période de souscription.

En conséquence de ce qui précède, le président constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal total de 76.594 euros, par émission de 76.594 actions ADP B nouvelles.

DEUXIEME DECISION

Le Président, constatant la souscription et la libération intégrale des actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital visée à la première décision ci-dessus, prend acte de la réalisation de la condition suspensive prévue par la 13^{ème} décision de la collectivité des associés en date du 30 juin 2026, et adopte, par conséquent, les nouveaux statuts de la société, demeurés annexés aux présentes.

TROISEME DECISION

Le Président confère tous pouvoirs à tout avocat exerçant au sein du cabinet secondaire de la société DELOITTE SOCIETE D'AVOCATS, dont les bureaux se situent 5 Esplanade de la Gare, 33100 Le Bouscat, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales sur les plateformes Infogreffe, Guichet unique et correction du RNE.

 *Julien LEBON*

LA SOCIETE JL HOLDING INVEST
REPRESENTÉE PAR SON
PRESIDENT MONSIEUR JULIEN LEBON
Président

ANNEXE : STATUTS MODIFIES